

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DEPARTEMENT PRESSE PROPAGANDE DES
INFORMATION

MINISTRE DE L'INFORMATION ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECRET N° 80/098 du 29/02/80
/ DPP/MIPT-DAAF

Portant promotion au titre de l'année
1976 des fonctionnaires, des Cadres de
la Catégorie A hiérarchie 1 des Servi-
ces de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S : Vu la Constitution du 08 Juillet 1979

Vu l'...

Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut
Général des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.F.P. Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi
n° 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonction-
naires ;

D.B. Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F. Vu le décret n° 75-338 du 19.7.1975 fixant le Statut
commun des cadres des catégories A.B.C. et D des Services de
l'Information ;

Vu le décret n° 79.154 du 4 Avril 1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 80/028 / DPP/MIPT/DAAF DU 22.01.80
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1976 des
fonctionnaires des Cadres des Catégories A Hierarchie 1 des
Services de l'Information ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année
1976 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des
Services de l'information dont les noms suivent :

.../...

Catégorie A Hierarchie I

Administrateurs

Au 2^e échelon

MM. GABIO-MOUNGABIO Chrislain- Joseph	P/c du 22 avril 1976	RTC
- YABI-YABI OBALI André	P/c du 22 février 1976	RTC

Au 4^e échelon

Mr MBALOUA Donatien	P/c du 1er mars 1976	RTC
---------------------	----------------------	-----

Au 7^e échelon

Mr BITOULOLOU JOACHIM	P/c du 23 avril 1976	RTC
-----------------------	----------------------	-----

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.;

Brazzaville, le 29 FEVRIER 1976

Par le Premier Ministre Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Infor-
mation des Postes et Té-
lécommunications,

Capitaine Florent NTSIBA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES

Ampliatiions :

- JORPC1
- GEF/DCGPCE4
- SGFPT2
- DB3
- DCF3
- INTERESSES4
- DOSSIERS4
- RTC4
- SGCM/BC4

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

Victor TAMBA-TAMBA.